



L'accord sur le travail dominical dans les grands magasins mal en point

Adrien Morlent, AFP, 16.12.2015

Les syndicats du commerce ont jusqu'au 23 décembre pour se prononcer sur un nouveau projet d'accord dans le cadre des négociations sur le travail dominical menées au niveau de la branche, après les dernières propositions du patronat.

La CFDT ne signera pas le projet d'accord de branche soumis aux organisations syndicales par l'Union des grands commerces de centre-ville (UCV, patronat), bloquant de facto la signature du texte sur le travail dominical dans les grands magasins.

Pour expliquer sa position, la CFDT mentionne notamment la création d'une « *catégorie de travailleurs embauchés avec une obligation contractuelle de travail dominical avec moins de droits* », le refus de « *tout geste pour deux tiers des salariés concernés, à savoir les personnels de la démonstration, les prestataires et les sous-traitants* ».

Pour essayer d'obtenir un accord, l'UCV avait revu à la hausse ses propositions en matière de contreparties salariales, portant à 100 % la majoration de tous les dimanches travaillés, au lieu de la majoration dégressive avancée initialement.

Négociations ouvertes depuis juin

Patronat et syndicats négocient depuis juin sur les contreparties au travail dominical dans le cadre des ouvertures permises par la loi Macron (jusqu'à 52 dimanches par an dans les zones commerciales et touristiques, et jusqu'à minuit tous les jours dans les zones touristiques internationales).

La loi a aussi étendu à 12 le nombre de « dimanches du maire » (majorés à 100 % avec repos compensateur systématique). Le travail dominical a aussi donné lieu à une série de passe d'armes entre la maire de Paris et le ministre de l'économie.

La CGT et FO, qui y sont opposées, sont en mesure de faire valoir leur droit d'opposition, puisqu'elles représentent 56,44 % des voix aux élections professionnelles.

Sans la CFDT, l'accord ne peut pas recueillir les 30 % nécessaires à sa signature. La CFDT indique qu'elle « *reste ouverte à toute négociation sérieuse* ».

La CFE-CGC et la CFTC n'ont pas encore fait connaître leur position sur le texte, qui est soumis à signature jusqu'au 23 décembre. □
